



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

**2023 DAE 65 DDCT-DSOL**–Subventions (167 600 euros) avec six associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération a pour objet l'octroi de subventions à trois associations intervenant dans les quartiers populaires dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville. À travers ce soutien, la Ville de Paris souhaite faciliter les parcours d'insertion professionnelle des résidents des quartiers populaires.

La sécurisation financière des associations et la simplification de leurs démarches administratives sont des objectifs prioritaires de la municipalité, conformément à la communication de la Maire de Paris sur la vie associative. Cette sécurisation passe par la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), engageant les associations et les différentes directions de la Ville. Ce cadre permet aux associations de développer des actions sur une durée de trois ans et ainsi, d'inscrire leurs projets dans la durée.

Pour les six CPO actuellement en cours : ESPEREM – Femmes initiatives, ADAGE, L'esprit du vent, L'association Pour l'Insertion des Jeunes (APIJ) et Cabemploi il vous est proposé aujourd'hui de fixer le montant de la subvention 2023 afin de poursuivre notre soutien à ces associations structurantes pour les quartiers populaires et de sécuriser leur fonctionnement pour l'année 2023.

À ce titre, je vous propose donc de subventionner ces associations pour leurs actions suivantes, pour un montant total de 167 600 €, réunissant des crédits de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires et de la Directions des Solidarité :

### **L'association ESPEREM –CPO du 11 août 2021**

L'association a pour objet de venir en aide à des enfants, à des adolescents, à des adultes et très largement à des familles en situation difficile, notamment à des femmes, avec ou sans enfants, en situation morale et sociale précaire ou victimes de violences. En vue de leur accession à un mode d'existence autonome ainsi qu'en vue du développement de leur potentiel et de leurs compétences .

Libellé de l'action	Direction service et	Montant proposé	Arrondissement
Action d'Accompagnement des femmes monoparentales et/ou victime du réseau prostitutionnel	DAE-BDEL	32.000€	14 <sup>ème</sup>
Action de sensibilisation et d'accompagnement vers les métiers du jardinage urbain		10.000€	
Total		42.000€	

### **L'Association Femmes Initiatives –CPO du 11 août 2021**

L'association a pour objet de promouvoir, échanger des initiatives des personnes en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

Libellé de l'action	Direction service et	Montant	Arrondissement
Insertion Professionnelle Et Employabilite	DAE-BDEL	18 .000€	13 <sup>ème</sup>
ASL/FLE /Activites Transversales	DSOL SDT MAVS	4.000€	
Total		22.000€	

### **L'Association Accompagnement Global contre l'Exclusion (ADAGE) –CPO du 16 septembre 2021**

L'association a pour objet l'accompagnement des publics fragilisés et plus spécifiquement les femmes vers l'insertion sociale et professionnelle par une démarche globale en agissant à toutes les étapes nécessaires pour lever les freins rencontrés.

En complément de ces actions, le Labo d'ADAGE vise à créer un espace d'échanges, d'analyse et de recherche autour des mutations socio-économiques, de leur impact sur l'emploi, l'organisation des entreprises, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et les nouvelles trajectoires professionnelles. A travers des

ateliers, il vise également à favoriser les rencontres entre professionnels, publics accompagnés, chercheurs et entreprises.

Libellé de l'action	Direction service et	Montant	Arrondissement
Femmes en mouvement	DDCT-SEII	2 700 €	18 <sup>ème</sup>
	DAE-BDEL	38 500 €	
Groupe de recherche d'emploi	DDCT-SEII	2 700 €	
	DAE-BDEL	5 000 €	
Inclusion numérique pour l'accès à l'autonomie sociale et l'insertion professionnelle des femmes	DDCT-SEII	2 700 €	
	DDCT-SPV	3 500 €	
Un pas vers l'emploi	DDCT-SEII	5 000 €	
Le Labo d'ADAGE	DAE-BDEL	25 000 €	
Total		85 100€	

### L'Esprit du Vent – CPO du 11 juillet 2022

L'association tient une permanence "Emploi" hebdomadaire est proposée dans les locaux du club de prévention Jeunesse Feu Vert pour les jeunes du QPV de 18 à 30 ans. Cette permanence en individuel ou en atelier collectif vise à orienter le public vers les structures de droit commun. Un partenariat structurant avec la mission locale s'est développé.

Libellé de l'action	Direction service et	Montant	Arrondissement
CPO DAE – Permanences Ateliers Réussir l'Insertion	DAE-BDEL	6000€	11 <sup>ème</sup>
	DDCT-SPV	3 000€	
Total		9000€	

### Association Pour l'Insertion des Jeunes (APIJ) – CPO du 7 septembre 2022

L'APIJ propose des ateliers et un suivi qui permettent d'acquérir les techniques de recherches d'emploi et de formation. Cette action vise plus particulièrement les personnes qui ont des difficultés à évaluer leurs capacités et à formaliser un projet professionnel, qui subissent la fracture numérique, qui méconnaissent les dispositifs institutionnels d'accompagnement et le marché du travail. Une salle informatique et l'animateur permettent au public de s'approprier les techniques de recherche d'emploi en ligne. L'APIJ accompagne aussi dans les recherches d'offres d'emploi.

Libellé de l'action	Direction service et	Montant	Arrondissement
Accès à l'emploi	DAE-BDEL	6 000€	20 <sup>ème</sup>

pour les personnes en situation de précarité			
Total		6 000€	

**Cabemploi :**

Cabemploi propose un accompagnement vers l'emploi en se donnant comme 1<sup>er</sup> objectif de valoriser le potentiel du demandeur d'emploi, apprendre à mieux se connaître et à bien identifier ses envies pour ensuite viser le 2<sup>ème</sup> objectif qui est le retour à l'emploi. Cabemploi développe son activité à Vivre Ensemble à Maroc Tanger un Espace de Vie Sociale.

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	Arrondissement
Atelier de conseil en image et estime de soi	DAE-BDEL	3 500€	19 <sup>ème</sup>
Total		3 500€	

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DAE 65** Subventions (167.600 euros) avec six associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement à diverses associations dans le cadre du Contrat de Ville et de l'autoriser à signer des conventions et avenants à conventions avec ces associations ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement, en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement, en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement, en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement, en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

par Mme Anne-Claire BOUX au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

par Mme Léa FILOCHE au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Par M. Jean – Luc ROMERO MICHEL au nom de la 4<sup>ème</sup> commission.

Délibère :

Article 1 : une subvention de 42.000 euros est attribuée à l'association **ESPEREM**, domiciliée 83, rue de Sèvres (6e) (PARIS ASSO 191343) selon la répartition suivante :

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	Dossiers
Action d'Accompagnement des femmes monoparentales	DAE-BDEL	32.000€	2023_05676

et/ou victime du réseau prostitutionnel			
Action de sensibilisation et d'accompagnement vers les métiers du jardinage urbain	DAE-BDEL	10.000€	2023_05677

La maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la CPO en cours correspondant aux projets mentionnés.

Article 2: Une subvention de 22.000 euros est attribuée à l'association **Femmes Initiatives**, domiciliée Chez Mme Elisette ABADA 8 avenue de Choisy 75013 Paris (PARIS ASSO 12825), selon la répartition suivante :

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	Dossiers
Insertion Professionnelle Et Employabilite	DAE-BDEL	18 000€	2023_05678
ASL/FLE/Activites Transversales	DSOL-SDT-MAVS	4 000€	2023_06468

La maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la CPO en cours correspondant aux projets mentionnés.

Article 3 : une subvention de 85.100 euros est attribuée à l'association **Accompagnement Global contre l'Exclusion (ADAGE)**, domiciliée 17 rue Bernard Dimey 75018 Paris (PARIS ASSO 8382) selon la répartition suivante :

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	Dossier
Femmes en mouvement	DDCT-SEII	2 700 €	2023_05212
	DAE-BDEL	38 500 €	2023_05679
Groupe de recherche d'emploi	DDCT-SEII	2 700 €	2023_05213
	DAE-BDEL	5 000 €	2023_05681
Inclusion numérique pour l'accès à l'autonomie sociale et l'insertion professionnelle des femmes	DDCT-SEII	2 700 €	2023_05215
	DDCT-SPV	3 500 €	2023_01290
Un pas vers l'emploi	DDCT-SEII	5 000 €	2023_05214
Le Labo d'ADAGE	DAE-BDEL	25 000 €	2023_05682

La maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la CPO en cours correspondant aux projets mentionnés.

Article 4 : une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association **L'Esprit du Vent**, domiciliée 20 rue Saint-Fargeau 75020 Paris (PARIS ASSO 9521) – selon la répartition suivante :

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	dossier
Permanences	DAE-BDEL	6.000€	2023_05683
Ateliers Réussir l'Insertion	DDCT-SPV	3.000€	2023_05684

La maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la CPO en cours correspondant au projet mentionné.

Article 5 : une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'**Association Pour l'Insertion des Jeunes (APIJ)**, domiciliée 05 place Youri Gagarine Cité des Cosmonautes 93200 Saint-Denis (PARIS ASSO 19201 / dossier n° 2023\_05686) pour l'action « Accès à l'emploi pour les personnes en situation de précarité »

La maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la CPO en cours correspondant au projet mentionné.

Article 6 : une subvention de 3.500 euros est attribuée à l'association **CABEMPLOI, CONSEIL-COACHING-EMPLOYABILITE (CCCE)**, domiciliée 84 RUE du Pré Saint Gervais 75019 Paris (PARIS ASSO 188722 / n° de dossier 2023\_05688 ) pour l'action « Ateliers de Conseil en Image et estime de soi »

La maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la CPO en cours correspondant au projet mentionné.

Article 7 : Les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2023, sous réserve de la décision de financement